

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2009 A 19 Heures trente

L'An deux mille neuf, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard
TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de juillet.

Présents : Mme CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ
Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, HERRY Emmanuelle,
POIRET Micheline, et SAUBION Béatrice,
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique,
MAUBOURGUET Jean-Pierre, M. MEIRANESIO Laurent
et TRAMBOUZE Bernard

Absents : Mme JOUSSELIN Nadine *représentée par M. CASTAINGS,*
M. LAPEYRADE Alain *représenté par M. TRAMBOUZE*

Secrétaire de séance : Mme DASQUET Karine

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*

* *

Ordre du Jour

1. Affaires juridiques
2. Affaires diverses

Le secrétariat de la réunion est assuré avec l'approbation unanime de l'assemblée par Mme
Karine DASQUET.

En premier lieu, Bernard TRAMBOUZE demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter
un point à l'ordre du jour « acceptation de don » en point n° 2. Approuvé à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR SE LIRA DONC COMME SUIT :

1. Affaires juridiques
2. Acceptation de don
3. Affaires diverses

1. AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur le Maire annonce qu'il s'agit d'une « citation directe » pour lui à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Dax le 20 juillet 2009, pour injures et diffamation, à la requête de Mme Béatrice SAUBION.

Mme SAUBION précise que c'est Monsieur TRAMBOUZE qui est concerné personnellement et non pas le Maire dans sa fonction. Puis, elle quitte la salle du Conseil Municipal pour laisser l'assemblée valablement délibérer.

Monsieur le Maire précise que les propos incriminés ont été tenus alors qu'il était dans sa position de Maire et non pas en tant que personne privée.

Il explique que cette dernière procédure fait suite à la première plainte en diffamation déposée contre lui et classée sans suite par Monsieur le Procureur de la République. Dans ce cas, lorsque le plaignant n'a pas obtenu satisfaction, il peut recourir à cette procédure ; c'est ce qu'a fait Mme SAUBION.

Il donne lecture de la citation (annexée au procès-verbal).

Vote pour confier la défense de la Commune à Me Bertrand DEFOS DU RAU, avocat à DAX, via la garantie « risques juridiques » souscrite auprès de MMA ASSURANCES :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstention : 1 (M. Jean-Pierre MAUBOURGUET n'ayant levé la main à aucune reprise au cours de ce vote, mais ayant participé au débat)
- exprimés : 13
- pour : 12
- contre : 1 (Mme FERREIRA)

Dont délibération.

Mme FERREIRA précise que si elle a questionné le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, au sujet de ses vacances, ce n'est pas pour savoir s'il se rendra devant le Tribunal Correctionnel comme le Maire l'a sous-entendu, mais tout simplement parce que l'an dernier il avait informé l'assemblée de son absence et désigné l'élue qui le remplaçait, à savoir Mme DASQUET.

Madame SAUBION, rappelée, reprend place autour de la table.

2. ACCEPTATION DE DON

Monsieur José SESCOUSSE, informé que la vieille épareuse lui a été cédée gracieusement par le Conseil Municipal, est venu ce jour en mairie pour remettre un don à la Commune en guise de remerciement, soit un chèque de 200,00 €.

Vote pour accepter ou ne pas accepter ce don :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 15
- pour accepter ce don : 15

Dont délibération.

Monsieur le Maire estime que Monsieur et Madame SESCOUSSE ont eu un beau geste et il les en remercie.

3. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire signale à M. MAUBOURGUET que le Maire de Saint-Cricq en Chalosse, qu'il a rencontré tout dernièrement, continue à prendre les boues de la DRT.

Les panneaux lumineux d'information communale sont installés et commencent à être exploités.

Mme DASQUET dit que l'avis de concours pour le choix du maître d'œuvre du programme d'extension de la maison de retraite a été envoyé à la publication.

La séance est levée à 20 h 05.